

Réseau Rural Français

Appel à propositions

« Politique d'accueil et de maintien de populations »

Date de publication de l'appel à propositions : **15 février**

La date de clôture du présent appel a été fixée au **16 avril**

Pour tout renseignement relatif à cet appel à propositions contacter :

Jean-Yves Pineau, directeur du Collectif Ville Campagne

05 55 70 47 00, jyp.collectifvc@wanadoo.fr

1. Contexte de l'appel à propositions:

1.1 Les objectifs et principes du Réseau

Cet appel à proposition s'inscrit dans le cadre du Réseau Rural Français regroupant les différents acteurs impliqués dans le développement rural. Le Réseau national est co-piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. Les objectifs du Réseau sont :

- De favoriser les échanges entre acteurs du développement rural
- D'analyser et de capitaliser les pratiques et les méthodes de développement,
- De mutualiser les expériences et savoir-faire en identifiant des « bonnes pratiques »,
- De contribuer à la réflexion sur l'évolution des politiques publiques de développement rural

Pour la période 2009-2010, le Réseau rural s'est structuré autour du thème de **l'attractivité des territoires**. Celui-ci se décline en trois thématiques :

- La valorisation économique des ressources locales
- La gestion de l'espace
- Les politiques d'accueil et maintien des populations

Pour chacun de ces thèmes, un groupe de travail, constitué sur la base d'un appel à candidature auprès de l'assemblée et animé par des chefs de file-coordonateurs a été mis en place.

1.2 Le groupe « Politique d'accueil »

L'animation du groupe de travail « Politique d'accueil et de maintien des populations » et la fonction de chef de file sont assurées par le Collectif Ville Campagne. Le groupe « Politique d'accueil » s'est réuni la première fois le 2 juin 2009 afin d'approfondir les champs de la problématique, de définir les modalités de fonctionnement du groupe et d'élaborer un premier programme de travail pour la période 2009-2011.

1.2.1 Les champs de la problématique

Dans un contexte de mobilité croissante des populations, le groupe partage les éléments de cadrage suivant :

- Les politiques d'accueil de nouvelles populations dans les territoires ruraux s'inscrivent dans un contexte de flux migratoire positif ou dans une logique d'attraction ;
- Les politiques d'accueil doivent être considérées comme des politiques publiques renforçant les facteurs d'attractivité de ces territoires dans une approche durable de leur développement ;
- L'élaboration d'une politique d'accueil doit amener à s'interroger sur les composantes et les mutations de l'attractivité du territoire afin de définir et de construire une offre globale destinée aux populations locales (faire rester) et aux futurs nouveaux arrivants (faire venir) ;
- Cette offre repose sur trois piliers : l'activité (maintien et développement d'une activité économique locale), la réceptivité (logements, foncier, capacité du territoire à « absorber » ces nouvelles arrivées en limitant leurs impacts négatifs et valoriser l'existant), l'habitabilité (capacité à répondre aux attentes des populations en matière de services, d'équipements et favoriser le « vivre ensemble ») ;
- Enfin, la politique d'accueil doit intégrer une dimension inter territoriale, indispensable pour saisir la mesure et les impacts des flux (personnes, produits, données...), pour éviter la concurrence entre territoires et pour élaborer aux bonnes échelles des politiques cohérentes et en synergie.

1.2.2 Le fonctionnement du groupe

Le groupe de travail s'est engagé à :

- Conserver aux travaux un caractère concret,
- Inscrire les travaux dans une logique forte de développement des partenariats entre acteurs du développement rural,
- Maintenir une souplesse de fonctionnement du groupe de travail (de manière ponctuelle, apport extérieur au groupe possible)

Le groupe de travail constitue un lieu d'échanges et vise les fonctions suivantes :

- **Capitalisation** (développer un centre de ressources)
- **Transfert** (restitution des travaux sous forme de formations, films, actes,...)
- **Recherche-action** (privilégier l'expérimentation. Fournir des outils afin de définir, mettre en œuvre et piloter des politiques d'accueil)
- **Animation** (valoriser l'ensemble des travaux et événements liés à la problématique de l'accueil)
- **Mise en réseau** (faciliter les partenariats entre acteurs, entre différentes échelles territoriales et entre pays européens)
- **Coopération** (faciliter les coopérations transnationales ou/et inter territoriales, notamment dans le cadre urbain / rural).

Le groupe constitue un lieu d'échanges et de construction collective et a donc vocation à suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions. A ce titre, la structure dont la proposition serait retenue dans le cadre de cet appel à propositions, s'engage à participer aux réunions de travail du groupe (environ cinq réunions par an à Paris).

2. Les objectifs de l'appel à propositions

2.1 Les finalités des actions

En juin 2009, un premier appel à propositions a été lancé et a abouti à sélectionner six projets (cf. liste en annexe). Le groupe « Politique d'accueil » lance un second appel à propositions auquel il est possible de répondre jusqu'au 16 avril 2010. Il viendra compléter le programme de travail du groupe. Il vise à identifier des projets - à réaliser avant fin 2011 - permettant d'approfondir les démarches en cours et/ou de couvrir plus largement les thèmes se rattachant aux politiques d'accueil. En particulier, il fournira des méthodes et outils, élaborés en partenariat entre diverses structures, permettant de lever les freins observés dans la mise en place des politiques d'accueil.

Cet appel se situe dans le cadre des « principes fondamentaux » adoptés par l'Assemblée générale du Réseau rural le 1er avril 2008 :

« Le réseau rural français poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- Identifier et mettre en relation les organismes et les experts du développement rural dans toutes ses dimensions ;
- Identifier et faire partager entre les acteurs les actions menées et les ressources disponibles dans les domaines liés à la programmation du FEADER ;
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques pour les projets de développement rural notamment en matière d'approche intégrée ;
- Produire en tant que de besoin des travaux complémentaires aux travaux existants.

La capitalisation consiste à :

- Identifier de bons projets et de bonnes pratiques ;
- Valoriser la matière recueillie en explicitant les éléments qui seront utiles pour la diffusion ;
- Transférer la matière valorisée vers les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du développement rural pour améliorer le contenu des projets et la méthode de montage et de réalisation des projets. »

Cet appel à propositions débouchera sur un programme d'actions que le groupe proposera pour examen, fin mai 2010, à la commission permanente du réseau rural.

Les enseignements et les résultats, obtenus ou en cours, des actions conduites en 2009 et 2010 devront pouvoir être valorisés notamment à l'occasion de la tenue d'un séminaire national du réseau rural prévu fin 2010.

2.2 Les champs thématiques des travaux à réaliser

Dans le contexte des travaux actuels (Cf. www.reseaurural.fr), l'appel à propositions vise à soutenir la réalisation de projets permettant d'identifier les facteurs de réussite, points de blocages et expériences remarquables sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive)

:

- Les politiques de l'habitat comme levier contribuant à l'élaboration de politiques d'accueil
- Les liens entre démarches d'Agenda 21 et politiques d'accueil
- L'organisation de l'offre de services comme levier contribuant à l'élaboration de politiques d'accueil
- L'analyse des relations entre milieu urbain et milieu rural et leur influence sur la construction d'une offre d'accueil
- L'offre d'accompagnement des migrants et personnes souhaitant s'installer en milieu rural
- Les liens entre tourisme et politiques d'accueil

- Les mobilités temporaires, les résidents secondaires
- Les politiques d'accueil et les dimensions culturelles et sociales
- L'accueil en milieu périurbain
- L'accueil d'entreprises et d'activités de service ou de production.

3. La procédure de soumission des propositions

3.1 Les modalités d'instruction

Dans un premier temps, les propositions feront l'objet d'une analyse par le groupe « Politique d'accueil ». Ensuite, les projets pré-sélectionnés par le groupe « Politique d'accueil » devront être approuvés par la commission permanente du Réseau Rural Français.

Après examen par la commission permanente, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention sera signée entre la structure bénéficiaire et l'A.S.P.

Dans cet appel à propositions, il n'y a pas de nombre prédéterminé de projets retenus. La demande de financement ne peut porter que sur les axes « capitalisation, mutualisation, expérimentation » fixés par le Réseau Rural. Toutefois, les autres parties du projet peuvent faire l'objet d'un financement complémentaire. Le nombre de projets retenus ainsi que le taux d'intervention appliqué à chacun d'entre eux seront fonctions de la qualité des projets proposés et du budget disponible dans le cadre de l'appel à propositions.

3.2 Le calendrier

1. Cet appel à proposition prend effet à partir du **15 février 2010**
2. Les propositions sont à envoyer avant **le 16 avril 2010**
3. Le groupe « Politique d'accueil » réalisera une première évaluation avant **le 1^{er} mai 2010**. Cette évaluation classera les projets selon trois niveaux :
 - **A** (projet répondant en l'état aux critères du réseau et du groupe)
 - **B** (projet répondant partiellement aux critères et/ou à préciser)
 - **C** (projet ne répondant pas aux critères du réseau et du groupe)
4. Au cas où le projet répond partiellement aux critères, la structure porteuse pourra apporter des modifications, proposées par le groupe, jusqu'au **15 mai 2010**. Le groupe « Accueil » pourra également proposer des rapprochements entre projets.
5. La commission permanente examinera, **fin mai 2010**, tous les projets (A, B, C) proposés.

3.3 Les dépenses éligibles

Les propositions d'action retenues pourront se dérouler jusqu'en décembre 2011. Toutefois, l'engagement opérationnel devra débuter en septembre 2010 au plus tard. Les dépenses pourront être financées jusqu'à 100 %, sur la base de justificatifs au nom du maître d'ouvrage de l'action.

Les postes de dépenses suivants sont éligibles :

- Les charges de personnel du bénéficiaire (salaires et charges uniquement),
- Les frais de déplacement.
- Les locations de salle
- Les prestations réalisées par des tiers et facturées au maître d'ouvrage

Les charges et frais inhérents aux structures ne sont pas éligibles

3.4 La forme et les attendus des propositions

Il est souhaité que les propositions d'actions suivent la forme de [la fiche projet](#) jointe en annexe I.

Le lien avec la problématique de l'accueil devra apparaître clairement.

D'autre part, au regard des délais courts pour répondre, les partenaires sollicités dans le projet, s'ils doivent être identifiés, peuvent être au niveau de l'intention. Par contre, si le projet est retenu, le partenariat devra être formalisé (lettre d'engagement et/ou devis) pendant l'été pour pouvoir engager l'action au plus tard en septembre 2010.

3.5 Les critères d'évaluations des propositions

La sélection des projets se fera sur la base de 5 critères :

- La valeur ajoutée attendue pour la problématique des politiques d'accueil ;
- Le partenariat proposé ;
- La dimension nationale ou interrégionale du projet ;
- La transférabilité du projet;
- Le caractère expérimental du projet

3.6 Adresses de réception des propositions

Les propositions sont à envoyer par courrier électronique au :

Collectif Ville Campagne : jyp.collectifvc@wanadoo.fr

Datar: caroline.larmagnac@datar.gouv.fr

Maap: marc.colmou@agriculture.gouv.fr

ANNEXE I

Fiche de recueil projet 2010 : nom du porteur de projet

Coordonnées de la structure :

Nom et coordonnées de la personne responsable du projet :

Intitulé du projet :

Rattachement du projet à la problématique du groupe :

Echelle territoriale concernée par ce projet

(Européen, national, inter régional,)

Descriptif du projet :

Les objectifs du projet:

Les actions envisagées :

Partenaires impliqués

Budget et calendrier

Année 2010, 2011

ANNEXE II

Liste des projets retenus dans le cadre du premier appel à proposition

Biplan et FnCivam

« Or Gris : Valoriser les potentialités des seniors en milieu rural pour le développement des territoires et leur apporter les services adaptés »

Collectif Ville Campagne

« Formation pour diffuser les acquis en matière de politiques d'accueil et d'attractivité des territoires ruraux »

Collectif Ville Campagne

« Observation et analyse des 65 territoires Leader engagés sur le thème de l'accueil et de l'attractivité des territoires ruraux »

Entreprises Territoires et Développement

« Politiques d'accueil et appui au développement d'une économie résidentielle maîtrisée : les démarches et outils opérationnels mis en œuvre dans les territoires ruraux »

Sol et Civilisation

« Lancement de la plateforme des innovations de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences et rédaction d'un guide à usage des élus et responsables territoriaux »

Collectif Ville Campagne

« Constitution d'un référentiel méthodologique pour une politique d'accueil durable »